#### ECHELLE APPLICABLE AUX MEMBRES ADMIS APRES LE 1er SEPTEMBRE 1911

### CAISSE D'ASSURANCE

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire) Pour une police de

Conditions et Avantages

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 44 44 44 45 46 46 47 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48	\$ c. 777 777 777 777 777 777 777 777 777	\$ c. 1 23 1 23 1 23 1 23 1 23 1 23 1 23 1 2	\$ c. 1 70 1 70 1 70 1 70 1 70 1 70 1 70 1 7	\$ c. 2 16 2 16 2 16 2 16 2 16 2 26 2 32 238 2 44 2 552 2 58 2 66 2 74 2 82 2 90 3 10 3 20 3 344 3 56 3 68 3 82 4 4 4 4 62 4 80 5 5 00 5 20 5 40	

1746 Leonie Boivin.

1740 Leome Bolvin...
1761 Paul Ross...
1762 A. P. Barras...
1777 Gédéon Morin.
1779 L. Tremblay...
1788 B. Simoneau...
1790 Anna Daoust...
1792 F. Drouin...

1793 Eug. Guay .....

Honoraires d'Admission \$2.00 Ouel que soit le montant

#### BENEFICES :

de la police.

## EN INVALIDITE

La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pen-dant 20 ans, sans intérêt, et cessa-tion de toute contribution.

#### A 70 ANS:

Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute

#### AU DECES:

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bé-éfices en invali-dité ou à 70 ans.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Les contributions sont fixées d'après l'anniversaire le plus près de la date d'admiision du nouveau membre dans la Sociétè.

No. Police.

43704

17194

10867

4921

de

RECLAMATIONS PAYEES EN DECEMBRE

Nom du Réclamant.

A. Bergeron . . Eugénie Ross . Marie Taché . .

G. Poul n ... H. Gauthier.

H. Gauthier.
S. et Ls Simoneau..
Ths Matte
Ovila Drouin
D. Masson, J.N. Arpin et Jos. Trépanier, exéc. testam.
E. Regimbal

E. Regimbal
A. Lavictoire
A. Millette
A. Michaud
Isidore Côté
N. D. Portelance
A. Miron

Date Décès

26 juil.
19 sept.
18 oct.
5 sept.
18 oct.
2 nov.
31 oct.

2 juin

17 nov.

31 oct. 26 nov. 21 août 3 déc.

qn

police.

# Caisses d'Assurance et de Secours réunies (inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire) Pour une police de

Conditions et avantages

		-		-	_			
Age	\$500	\$1	000	\$1	500	\$2	000	Honoraires d'Admission, \$2.00. Quel que soit le mon-
16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 23 33 34 35 36 37 38 34 44 44 45 46 47 44 49	\$ c. 1 07 1 08 1 09 1 10 11 11 12 1 14 1 16 1 19 1 12 1 12 1 14 1 27 1 29 1 32 1 35 1 38 1 42 1 45 1 56 1 60 1 64 1 68 1 72 1 77 1 82 1 1 77 1 82 1 97 2 03 2 09 2 16 2 24	\$1111111111111111111111111111111111111	e. 53 54 55 56 56 62 65 67 77 82 86 91 07 12 84 31 38 45 55 60 68 77 86 86 86 86 86 86 86 86 86 86 86 86 86	\$2222222222222222223333333333344444	e. 00 01 02 03 04 05 10 14 22 22 31 38 43 43 55 76 64 73 88 88 89 77 17 27 37 48 60 73 60 60 73 60 73 60 73 74 74 75 75 75 75 75 75 75 75 75 75 75 75 75	2 2 2 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	c. 46 47 48 49 550 551 58 63 70 77 84 93 00 91 82 73 88 47 88 95 08 82 95 08 82 95 08 85 13 66 87 13 13 13 14 14 15 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16	BENEFICES  En maladie: \$5.00 par semaine, pendant 15 semaines par année.  Au décès de 1'épouse: \$75.00, si elle a subi l'inspection médicale.  En invalidité: ½ de la police comptant ou 1-20 par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.  A 70 ans: 1-10 de la police, chaque année pendant 12 ans, et cessation de toute contribution.  A udécès: Le montant de la police, ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité
		1		195		3/2	1 7 3	

Le membre marié lors de son admission, ou qui se marie ensuite, n'a droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée sur la formule fournie par la société (examen médical), que son épouse est en

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission

sont satisfaits de la promptitude que vous apportez à payer les bénéfices.

> Votre obligé, H. BACON

L'Orignal, 26 décembre 1912. Je remercie bien cordialement l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation pour bénéfices en maladie, au montant de \$75.00

Votre tout dévoué. J. A. PHARAND.

# REMERCIEMENTS.

Veuillez donc faire paraître dans le "Prévoyant" des remerciements de la part de Amanda Julien (Dame Damase Naud) pour réception du dernier chèque formant la balance des \$1,500.00 dus pour la police de son frère, Philippe Julien.

Pointe du Lac, 15 déc. 1912. A l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada.—Je vous prie d'accepter mes sincères remerciements pour le paiement des bénéfices, au montant de \$31.40, qui m'étaient dus par suite de maladie.

Date

100.00 22 déc.

100.00 22 1500.00 21 1000.00 12 1500.00 6 1500.00 6 750.00 6 1000.00 28

1500.00 11 -

1500.00 7 1000.00 6 1500.00 28 100.00 20 75.00 20

1500.00 28

du

La Tuque Sault Ste-Marie St-Irénée St-Jos. Berch. St-Jérôme Thetf. Mines N.D. Salette Cache-Bay

Montréal

Ottawa

L'Orignal Hull

Clarence Creek Rockland St-Boniface Kamouraska

J'aime à vous faire connaître que les membres de notre Bureau

## CONDOLEANCES

Orléans, 9 décembre 1912.-Ce conseil offre ses plus sincères sympathies à la famille de dame S. Leblanc, épouse de Toussaint Major, membre de ce conseil, décédée subitement, le 8 décembre, dans la sacristie de l'église, l'âge de 51 ans.

Ville-Marie, 14 décembre 1912.-A une assemblée régulière du conseil de l'Union St-Joseph, tenue à Ville-Marie le 11 courant, la résolution suivante a été adoptée: Proposé par le Dr A. J. Aubin, secondé par MM. Clod. Bourdon et J. B. Bruneau: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès de leur confrère, M. Jos. Simard; qu'ils désirent exprimer à la famille du défunt leur profonde sympathie dans le malheur qui la frappe; et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille du défunt ainsi qu'au "Prévoyan pour publication.

> A. O. BARRETTE, Secrétaire.

Ormstown, 8 décembre 1912.-A une assemblée spéciale de l'Union St-Joseph, conseil d'Ormstown, tenue le 8 décembre 1912, il a été proposé par M. Rémi Legault, appuyé par M. Louis Pételle, que les membres de ce conseil expriment à leur confrère, M. Edmond Bazinet, leurs sentiments de profonds regrets à l'occasion du décès de son épouse et lui offrent leurs plus sincères condoléances.—Adopté.

Il a aussi été proposé par M. Dositée Beauchamps, appuyé par M. Louis Pételle, que le conseil local fasse chanter une grand'messe pour le repos de l'âme de Madame Edmond Bazinet.

Et que copie des présentes soit adressée à la famille de M. Edmond Bazinet et au "Prévoyant" pour publication.—Adopté.

> J. J. FONTAINE, Secrétaire.

### AVIS.

Aux membres du Conseil Viauville, No 130.

A la dernière assemblée du Conseil, il a été proposé par E. L. DuPlessis, secondé par tous les membres que, à l'avenir, il n'y aura qu'une assemblée par mois, le troisième mercredi de chaque mois, et non les deuxième et quatrième jeudis, comme par le passé. Le Conseil de Viauville No 130 invite cordialement tous ses membres à assister aux assemblées, qui sont toujours intéressan-

E. LE NOBLET DU PLESSIS, Secrétaire,